

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :

30 juin 2016

et qu'elle a été faite le

30 juin 2016

Que le nombre des membres en
exercice est de : 36

Présents : 21

Absents suppléés : 4

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2016_07_077**

Objet :

Appartements situés à Gendrey :
détermination de critères et
désignation d'une Commission
interne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 6 juillet 2016

Conseillers communautaires en exercice : 36

L'an deux mil quinze, le 6 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à ORCHAMPS (39700), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSETNET.

Présents : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD **Dampierre** : M. Grégoire DURANT, Mme Josette PAILLARD **Etrepigny** : M. Didier PEREZ **Fraisans** : M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY, Mme Martine VERMOT DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Orchamps** : M. Christian RICHARD, Mme Jessica RAMEL **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** : M. Michel GANET **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M. Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE **Sermange** : M. Michel BENESSIANO

Suppléés : Ougney : M. Eric CHAPUIS **Saligney** : Mme Sonia THEODIERE **Taxenne** : M. Claude ALLEMAND **Vitreux** : M. Marc GENTY

Absents excusés : Dampierre : Mme Joss BERNARD, M. Christophe FERRAND **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY, M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Orchamps** : M. Denis JEUNET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M. Michel GREMAUX **Rouffange** : M. Didier TISSOT **Salans** : Mme Stéphanie DREZET **Serre les Moulières** : M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Mme Jessica RAMEL

Procurations de vote :

Mandants : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Christophe FERRAND (DAMPIERRE) M. Sébastien HENGY (FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) M. Didier TISSOT (ROUFFANGE) Mme Stéphanie DREZET (SALANS) M. Claude TERON (SERRE LES MOULIERES)

Mandataires : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) Mme Josette PAILLARD (DAMPIERRE) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Michel BENESSIANO (SERMANGE) M. Philippe SMAGGHE (SALANS) M. Gérôme FASSETNET (LOUVATANGE)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h30 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

SOUS-PRÉFECTURE DE DOLE
REÇU LE

25 JUL. 2016

Loi du 2 Mars 1982

APPARTEMENTS SITUÉS A GENDREY

Détermination de critères et désignation d'une Commission interne

1. DETERMINATION DE CRITERES D'ATTRIBUTION

Afin de garantir la plus grande équité entre les demandeurs, il convient de déterminer les différents critères pour l'attribution des logements situés 9 rue Richebourg à GENDREY (39350).

Les différents critères sont les suivants :

- le niveau de ressources,
- la composition de la famille,
- les conditions de logement actuelles du ménage,
- l'éloignement des lieux de travail,
- la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs,
- être à jour dans le paiement de ses loyers.

2. DESIGNATION D'UNE COMMISSION INTERNE

Il est donc nécessaire de créer une Commission interne afin que celle-ci puisse attribuer ces logements à qui de droit. Cette Commission interne sera composée :

- du Vice-président en charge des bâtiments et du service technique (M. Jean-Luc HUDRY) ;
- de l'adjoint technique affecté aux bâtiments ;
- de la Responsable des finances ;
- l'adjoint administratif en charge de la facturation des loyers ;
- deux membres de la Commission « Bâtiments / Service Technique » (Mme Joss BERNARD et M. Olivier DEMANDRE).

Le rôle de cette Commission est d'attribuer, d'après les critères ci-dessus, les logements déclarés vacants et recensés dans le contingent intercommunal.

Chaque dossier sera présenté en Commission interne et sera étudié uniquement sur les faits et les critères définis, afin de garantir la plus grande équité entre les candidats.

Suite à cette Commission, les demandeurs seront informés du choix de la Commission.

Après avis favorable de la Commission « Bâtiments/Service Technique », le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- valide les différents critères d'attribution ;
- met en place une Commission interne et désigne les personnes ci-dessus comme membres de la Commission interne ;
- autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérôme FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

